

C2. Principales parties prenantes intervenant dans le cycle budgétaire

Différentes parties prenantes interviennent dans le cycle budgétaire, selon leurs responsabilités et leurs intérêts. Une même partie prenante peut intervenir à différentes étapes. Le tableau 4 présente les principales parties prenantes ainsi que leurs rôles respectifs au cours des quatre phases du cycle budgétaire.

Tableau 4. Principales parties prenantes intervenant dans le cycle budgétaire

Phase	Partie prenante	Rôles
Formulation	Ministère des finances	Définit le budget global du gouvernement et propose une répartition des allocations budgétaires.
	Ministères compétents, secrétariats d'État et organismes publics	Définissent les priorités sectorielles ou politiques et évaluent le coût des activités, des biens et des services.
	Autres branches du gouvernement et organismes indépendants	Définissent les priorités sectorielles ou politiques et évaluent le coût des activités, des biens et des services.
Adoption ou approbation	Organe législatif	Approuve et modifie le budget. Dispose également du pouvoir de convoquer les ministères compétents pour justifier ou expliquer certaines décisions politiques, allocations ou dépenses.
	Ministères compétents, secrétariats d'État et organismes publics	Justifient ou expliquent, à la demande de l'organe législatif, les décisions politiques, allocations et dépenses.
	Autres branches du gouvernement et organismes indépendants	
Exécution	Ministères compétents, secrétariats d'État et organismes publics Autres branches du gouvernement et organismes indépendants	Exécutent et mettent en œuvre le budget approuvé. Selon le cadre juridique de chaque pays, les ministères compétents peuvent proposer au cours de la phase d'exécution une modification du budget approuvé, en lien

Chapitre 2. Contenu fondamental pour comprendre la couverture sanitaire universelle et les budgets publics pour la santé

Module 2. Introduction au financement public de la santé qui est pertinent pour le plaidoyer budgétaire lié à la réalisation de la couverture sanitaire universelle

Section C. Introduction au cycle budgétaire et à ses liens avec la planification budgétaire de la couverture sanitaire universelle

**Connaissances, plaidoyer et redevabilité
budgétaires en matière de santé pour la couverture
sanitaire universelle**
Boîte à outils pour le renforcement des capacités

Phase	Partie prenante	Rôles
		avec leur domaine de compétences. Ces modifications doivent être approuvées par le Ministère des finances, le pouvoir exécutif ou le Parlement.
	Ministère des finances	Suit l'exécution budgétaire et produit des rapports connexes. Approuve les modifications à apporter au budget approuvé, selon ses compétences juridiques.
Contrôle	Institution supérieure de contrôle des finances publiques	Examine, suit et évalue l'exécution budgétaire. Examine, suit et évalue la performance des ministères lors de la phase d'exécution budgétaire. Produit un rapport sur les résultats de son évaluation.
Toutes les phases	Citoyens Organisations de la société civile Médias	Suivent les phases de formulation, d'approbation, d'exécution et de contrôle budgétaires, y compris au moyen d'études et d'évaluations indépendantes. Influencent les parties prenantes pertinentes au cours du cycle budgétaire afin d'orienter les priorités politiques, allocations et dépenses.

Sources : références 36, 55 et 67.

Chapitre 2. Contenu fondamental pour comprendre la couverture sanitaire universelle et les budgets publics pour la santé

Module 2. Introduction au financement public de la santé qui est pertinent pour le plaidoyer budgétaire lié à la réalisation de la couverture sanitaire universelle

Section C. Introduction au cycle budgétaire et à ses liens avec la planification budgétaire de la couverture sanitaire universelle